UNION SPORTS ET LOISIRS DE L'ORNEL

Mairie de Bettancourt-La-Ferrée 52100

BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE DU 7 SEPTEMBRE 2025

Je soussigné (e) Mme, Mlle, Mr (*) NOM Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....@ ..... **Tél.** : .....

(obligatoire pour prévenir en cas d'annulation)

☒ désire exposer à la BROCANTE de BETTANCOURT-LA-FERREE

le **Dimanche 7 Septembre 2025**

Adhérents Particuliers : veuillez joindre impérativement une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que l'attestation sur l'honneur.

***Professionnels** : veuillez joindre impérativement une photocopie recto-verso de votre carte du registre du commerce et décrire succinctement les objets vendus. Emplacement pour professionnels : 50 €*

Je retiens ..... emplacement(s) de 5 m X **10 Euros**, soit :..... Euros.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, ci-joint, de cette brocante et m'engage à m'y conformer. Par adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association USLO et les organisateurs en cas de perte, vol, détérioration, etc…

Date : *Signature :*

Pour tout renseignement, s'adresser à :

- la Mairie de Bettancourt-La-Ferrée Tél. : 03.25.05.11.24
- Mme Calatrava Catherine Tél : 06-66-67-76-18

(*) rayer les mentions inutiles

Veuillez trouver, ci-joint, la somme de ..... € , réglée par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Union des Sports et Loisirs de l'Ornel (U.S.L.O.).

Le paiement, accompagné de la photocopie de la carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur ou de la carte du registre du commerce, est à faire parvenir à l'adresse suivante :

U.S.L.O.
Inscription "Brocante"
Mairie de Bettancourt-La-Ferrée
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE

UNION SPORTS ET LOISIRS DE L'ORNEL

Mairie de Bettancourt-La-Ferrée 52100

REGLEMENT DE LA **BROCANTE DU 7 SEPTEMBRE 2025**

ARTICLE 1 Peuvent exposer professionnels et particuliers (membres de clubs et associations de collectionneurs dont le bulletin d'inscription est parvenu à l'U.S.L.O., accompagné du règlement et des papiers correspondants) et nous n'acceptons pas les exposants offrant de la restauration ou une buvette.

ARTICLE 2 En cas de désistement, le paiement ne sera pas remboursé. Si annulation par l'U.S.L.O., le paiement sera remboursé

ARTICLE 3 Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls.
Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, détérioration, etc…

ARTICLE 4 Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

ARTICLE 5 Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou une partie de l'emplacement attribué.

ARTICLE 6 L'U.S.L.O. décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

ARTICLE 7 L'exposant est tenu d'avoir une présence sur son stand durant toute la manifestation.
L'ouverture des portes se fera à 7 heures le matin pour les exposants et le personnel habilité, et à 9 heures pour le public. Le soir, la fermeture est fixée à 18 heures.

ARTICLE 8 Les exposants qui le désirent pourront commencer à ranger à partir de 18 heures, mais en aucun cas avant.
L'U.S.L.O. se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant, qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et ceci, sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation.

ARTICLE 9 Il est rappelé que sont interdites l'exposition et la vente d'uniformes nazis, d'emblèmes, de casques ou de brassards de l'insigne S.S. ou de la croix gammée.
De plus, les armes exposées doivent être des armes de collections classées en 8ième catégorie.

ARTICLE 10 Il est rappelé qu'aucun exposant ne sera accepté le jour de la brocante.

ARTICLE 11 Chaque exposant devra restituer son emplacement propre, un sac poubelle lui sera remis à cet effet et qui devra être retiré.

La Présidente de l'USLO Maria Chaumont

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
Direction Départementale de la Haute-Marne

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites "brocantes", "vide-greniers", organisées en Haute-Marne, en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers usagés. Elle est prévue par l'article R.321-9.2° du Code pénal et doit être remise, avec présentation d'une pièce d'identité, à l'organisateur de la manifestation.

Aux termes de l'article L.310-2.I du Code de commerce, «Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

Le non respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L. 324.9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article L. 362.3 (trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

- - - - - - - - - -

Je soussigné (e) :

- nom .....
- prénom .....
- adresse complète .....
- pièce d'identité : nature .....
  numéro .....
  délivrée le .....
  par .....

sollicite mon inscription à la manifestation organisée le le 7 septembre 2025
à Bettancourt-la-Ferrée...
par l'USLO.....

Et, tenant compte de l'interdiction de participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile, déclare sur l'honneur, pour l'année 20 :

(*) - qu'il s'agit de ma première participation ;
(*) - (si tel est le cas) avoir déjà participé (Haute-Marne ou autre département) :
- une première fois, le.....à.....

A , le

(Signature)

(*) rayer les mentions inutiles

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au Service Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Haute-Marne, B. P. n° 553, 52012 CHAUMONT Cédex.

Téléphone : 03.25.31.31.31. Télécopie : 03.25.31.49.00. Mél : dd52@dgccrf.finances.gouv.fr